

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 6 JUILLET 2018

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du compte-rendu de la séance précédente,
- 2 - Finances :
 - Décision modificative n°2 au budget général,
 - Dépenses imprévues,
 - Travaux de réparation de la toiture de l'école aux familles des enfants responsables des dégradations,
 - Refacturation d'une capture de chien effectuée par Caniroute,
 - Acceptation de la proposition de participation financière faite par les Turbulents Saint Martiens pour l'achat de matériel,
 - Vente mobilier et matériel communal,
 - Admissions en non-valeur, créances éteintes,
- 3 - Divagation du bétail,
- 4 - Services scolaires et périscolaires,
 - portail « familles »,
 - Demande de subvention pour l'acquisition d'ordinateurs,
- 5 - Aménagement du centre bourg,
 - Appel d'Offres,
- 6 - Urbanisme - aménagement du territoire,
 - Plan Local d'Urbanisme : désignation d'un commissaire enquêteur,
 - Création d'une servitude pour le réseau d'assainissement collectif,
 - Contribution au Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié,
- 7 - Communauté de Communes,
 - Service commun Ressources Humaines,
- 8 - Compte rendu et propositions de délibérations des commissions :
 - Finances,
 - Voirie, travaux, bâtiments,
 - Environnement, cimetière, jumelage,
 - Affaires scolaires, culture,
 - Communication,
 - Économies d'énergies, Fêtes et cérémonies,
- 9 - *Informations et questions diverses.*

SEANCE DU 6 JUILLET 2018

Le six juillet deux-mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Mars d'Outillé légalement convoqué s'est réuni publiquement au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de monsieur Laurent TAUPIN, Maire.

Étaient présents : mesdames et messieurs Véronique BOTTRAS, Alain BRIONNE, Cécile CHAUVEAU, Élisabeth FOLLENFANT, Dominique GRASSIN, Isabelle GUILLOT, Lucie HERTEREAU, Jean-Luc LAMENDIN, Yves NIVAULT, Laurent TAUPIN et Nordine VALLAS.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient excusées : mesdames et messieurs Jeanine BEATRIX, Laurent HUREAU (pouvoir à M. Laurent TAUPIN), Géraldine LALANNE (pouvoir à Mme Véronique BOTTRAS), Sandra VELOT (pouvoir à M. Yves NIVAULT) et Olivier VERITE (pouvoir à M. Alain BRIONNE).

Étaient absents : madame et messieurs Bernard CHANTEAU, Corinne PAUTONNIER et Tony CAMUS.

Secrétaire de séance : est nommée secrétaire de séance monsieur Yves NIVAULT ; il lui est adjoint un auxiliaire, madame Angéline FURET, secrétaire de Mairie.

Monsieur Laurent TAUPIN déclare la séance ouverte avec 11 membres présents, 15 votants.

1 - Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 juin 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 14 juin 2018.

2 - Finances

A - Décision modificative n°2 au budget général,

Madame Isabelle GUILLOT, adjointe au Maire en charge des finances, informe les membres de l'Assemblée que le Trésor Public a souhaité que les différents éléments de l'acquisition du café-restaurant communal soient ventilés. Aussi, il y a lieu de transférer 5 000 € pour l'acquisition de la Licence IV du chapitre 21 « immobilisations corporelles » au chapitre 20 « immobilisations incorporelles » comme détaillé ci-après :

SECTION DE INVESTISSEMENT - DEPENSES	
Chapitre 020 - compte 2051	5 000,00 €
Chapitre 021 - compte 2132	-5 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°2 du Budget principal, comme détaillée ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget général 2018.

B - Dépenses imprévues

Suite à la Commission finances qui s'est tenue le 25 juin 2018, des dépenses imprévues ont été listées et sont présentées au conseil municipal :

- Raccordement électrique La Bourdigalle,
- Coffrets électriques extérieurs au Presbytère,
- Lave-vaisselle restaurant scolaire,
- Portail « familles »,
- Onduleur Complexe sportif,
- Logiciel Publisher,
- Radars pédagogiques.

C - Travaux de réparation de la toiture de l'école aux familles des enfants responsables des dégradations

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de dégradations volontaires de la toiture du groupe scolaire par trois mineurs qui ont été pris sur le fait.

Il souligne que ces dégradations ont nécessité des travaux de réparation de la toiture de l'école. Il ajoute que le coût total des réparations s'élève à 589,20 €.

D - Refacturation d'une capture de chien effectuée par Caniroute

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'obligation qu'il a eu de faire intervenir Caniroute pour un chien divagant sur l'aire des Croiselles de l'autoroute A28.

Il ajoute que le coût total de celle-ci s'élève à 548,48 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le montant de la facturation suite à l'intervention de Caniroute à 548,48 €,
- autorise monsieur le Maire à établir un titre de recettes de 548,48 € aux dépens du propriétaire du chien, M. Guillaume LOYER 9, bv. de Soubeyran 48000 MENDE.

E - Acceptation de la proposition de participation financière faite par les Turbulents Saint Martiens pour l'achat de matériel

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale que dans le cadre du projet d'aménagement des barnums, le Comité des fêtes Les Turbulents Saint Martiens a proposé une participation financière à hauteur de 2 071,92 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la participation financière du Comité des fêtes Les turbulents Saint Martiens,
- accepte le montant de la participation.

F - Vente mobilier et matériel communal

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée la nécessité de vendre du mobilier et matériel communal non utilisé par les services municipaux en insistant sur les avantages en termes de stockage. Il propose de mettre en vente du vieux mobilier scolaire à l'occasion du vide grenier en septembre 2018. D'autre mobilier et matériel sera identifié, remisé et mis en vente quand cela sera jugé opportun.

Il faut néanmoins bien encadrer la vente en amont et vendre rapidement.

La publicité de ces ventes se fera par voie d'affichage et sur le site de la commune.

Monsieur le Maire propose d'utiliser deux mécanismes de vente selon que l'acheteur peut être un particulier ou serait plutôt une collectivité :

- La mise en vente lors d'événements locaux tels que des vide-greniers, bourses etc ;
- La mise en vente au plus offrant sur le site Webenchères. La Communauté de communes est adhérente de ce site internet qui propose aux collectivités publiques de vendre leur matériel aux enchères sur le web.

Ces deux mécanismes permettront de démocratiser l'achat et d'éviter que seuls des initiés y aient accès. Ainsi, les ventes seront ouvertes aux particuliers, entreprises, voire aux autres collectivités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de mettre en vente le mobilier et matériel communal désigné ci-dessus,
- autorise M. le Maire à définir les tarifs de vente pratiqués par décision,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

G - Créances éteintes - budget général

Monsieur le trésorier municipal d'Ecommoy a transmis une demande d'admission en créances éteintes. Elle correspond à des titres des exercices 2014. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées. Il convient pour régulariser la situation budgétaire de la commune de les admettre en non-valeur.

Cet état se décline comme suit :

MOTIF DE LA PRESENTATION EN ADMISSION EN NON VALEUR	DEBITEUR	EXERCICE CONCERNE	MONTANT
Surendettement	M. Jérôme BROUTE et Mme Lætitia PERIBOIS	2014	696,66 €
TOTAL			696,66 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,

Vu le dossier présenté en demande d'admission en non-valeur s'élevant à 696,66 € transmis par M. le trésorier municipal,

Considérant que M. le trésorier municipal a justifié des diligences réglementaires pour recouvrer certaines créances de la commune auprès des débiteurs et que ces derniers soit sont insolvables, soit ont disparu, soit n'ont pas d'adresse connue ou que le montant des restes à recouvrer est inférieur aux seuils de poursuites de 5 € et 30 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 1 abstention et 14 voix contre :

- refuse d'admettre en non-valeur les titres de recettes dont les montants s'élèvent à 696,66 €.
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

3 - Divagation du bétail

Le Maire est chargé de la police municipale et rurale (L.2212-1 et L.2212-2 du code général des collectivités territoriales). C'est donc à lui d'intervenir pour tenter de faire cesser toute divagation de bétail, c'est-à-dire les ovins, les bovins, les caprins, les porcins et les chevaux.

Au préalable, il convient de prendre un arrêté désignant un lieu de dépôt pour les animaux qui seront trouvés en train de divaguer.

Cet arrêté précise :

- un lieu de dépôt pour les bovins, ovins, caprins ou équins : bâtiment ou parcelle correctement clôturée ;
- un gestionnaire de ce lieu de dépôt chargé de nourrir et d'abreuver les animaux ;
- un tarif de pension par jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- que les parcelles clôturées C632, C654, 655 et C656 seront le lieu de dépôt pour les bovins, ovins, caprins ou équins ;
- que M. Dominique GRASSIN, en sera le gestionnaire chargé de nourrir et d'abreuver les animaux ;
- que le tarif de pension par jour est de 15 €.

4 - Services scolaires et périscolaires

A - portail « familles »

Monsieur le Maire explique qu'il serait intéressant que les parents des enfants qui fréquentent l'école, l'ALSH, les TAP, la restauration scolaire et la garderie périscolaire puissent inscrire directement leurs enfants via la dématérialisation.

Trois sociétés sollicitées (Citybay, Ypok et Berger-Levrault) concernant l'acquisition du module Portail familles ainsi que son installation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de surseoir à statuer afin que la Commission scolaire puisse travailler sur ce point et émettre un avis.

B - Demande de subvention pour l'acquisition d'ordinateurs

L'Inspection académique vient d'informer la Commune qu'il n'y aura pas de subvention en 2018 pour l'acquisition d'ordinateurs pour les écoles.

5 - Aménagement du centre bourg : appel d'offres

La commune de Saint-Mars-d'Outillé a décidé d'aménager le centre bourg.

L'aménagement sera réalisé entre le rond-point de Brette-les-Pins, le place de la pharmacie, la rue Nationale, la rue Gambetta et le carrefour de la Mairie.

Afin de mener à bien cette opération, la collectivité a missionné un Assistant au Maître d'Ouvrage (AMO) pour réaliser la phase études et consultation ainsi que le suivi du marché de conception - réalisation concernant les travaux d'aménagement.

Le marché de travaux doit désormais être lancé. Son montant de cette prestation est estimé à 583 290 € HT.

Cette consultation sera passée en procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 66, 67 et 68 du décret relatif aux Marchés publics et selon l'article 25-1-1 du code des marchés publics.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le principe de réalisation de cette opération,
- autorise le maire ou son représentant à lancer la consultation des marchés de travaux selon la procédure d'appel d'offres,
- autorise le maire ou son représentant à signer les différents documents et marchés à intervenir,
- dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours au chapitre 23.

6 - Urbanisme - aménagement du territoire

A - Plan Local d'Urbanisme : désignation d'un commissaire enquêteur

Pour rappel l'arrêt du projet a eu lieu par délibération lors du précédent conseil municipal.

L'enquête publique a lieu :

- après l'arrêt du projet de PLU en conseil municipal,
- après la consultation des services qui se tient pendant 3 mois,
- avant l'approbation par le conseil municipal du projet de PLU.

L'enquête publique, qui dure 30 jours, est la seconde phase essentielle d'information du public et d'expression de ses avis, critiques et suggestions (après la concertation réalisée durant toute la période d'étude précédant l'arrêt du PLU).

Elle intervient après l'arrêt du projet de révision générale du PLU et après la consultation des services de l'Etat et des Personnes Publiques Associées qui dure 3 mois.

Dans le délai d'un mois qui suit la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur examine les observations consignées ou annexées au registre, établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et rédige des conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou défavorables. Ces documents sont tenus à la disposition du public à la mairie.

Les résultats de l'enquête publique seront ensuite examinés par la commune.

La révision du PLU sera ensuite approuvée par le conseil municipal. Cette délibération suivie des mesures de publicité met un terme à la procédure de révision du PLU.

L'enquête publique est conduite, selon la nature et l'importance des opérations, par un commissaire enquêteur ou une commission d'enquête choisi par le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui à cette fin parmi les personnes figurant sur les listes d'aptitude.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adresser une demande de désignation d'un commissaire enquêteur au tribunal administratif avec mention de l'objet, de la période souhaitée et note de présentation non technique.

B - Création de deux servitudes pour le réseau d'assainissement collectif

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux d'aménagement au niveau du lotissement de la Vivancière et la mise en place du réseau d'assainissement collectif, il est nécessaire de traverser deux propriétés privées cadastrées AC 104 et AC 107.

A défaut d'acquisition, il est indispensable de créer deux servitudes de tréfonds pour autoriser le passage de ladite canalisation sur fonds privés. Ainsi, messieurs Pascal CORVAISIER et Sylvain QUERE ont donné leurs accords pour concéder une servitude au bénéfice de la Commune de Saint-Mars-d'Outillé sur la parcelle AC 107.

En contrepartie, la Commune s'engage à remettre les lieux en état et à faire son affaire personnelle des dégâts qui pourraient être causés dans la propriété lors de l'exécution des travaux.

Ces servitudes étant d'intérêt général, il est proposé au Conseil municipal de les approuver.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte la création d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée AC 104 appartenant à M. Pascal CORVAISIER,
- adopte la création d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée AC 107 appartenant à M. Sylvain QUERE,
- accepte que les frais d'actes dont la rédaction sera confiée à Mr FOUQUET-FONTAINE, soient pris en charge par la Commune,
- autorise M. le Maire à signer tous actes relatifs à ces servitudes.

C - Contribution au Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié

Monsieur le Maire rappelle que la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est revenue à la Communauté de communes le 1er janvier 2018.

Ainsi, ce n'est plus la Commune qui est membre du Syndicat Mixte Est Aval Unifié mais la Communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau.

Cependant, la contribution à ce Syndicat demeure inconnue et l'attribution de compensation à verser en conséquence à la Communauté de communes également.

La contribution versée au Syndicat par la Commune de Saint Mars d'Outillé en 2017 avant ce transfert de compétence s'élevait à 12 038 €.

Compte-tenu de l'élargissement du Syndicat à 28 Communes dont certaines ne contribuaient à aucun Syndicat de gestion des milieux aquatiques et de prévention des risques d'inondation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- dit qu'il souhaite que la taxe GEMAPI soit instaurée par la Communauté de communes pour couvrir cette dépense et donc qu'elle ne donne pas lieu à une attribution de compensation,
- à défaut, décide de plafonner l'attribution de compensation à verser à la Communauté de communes au titre de cette compétence à la contribution versée en 2017 soit 12 038 € par an.

7 - Communauté de communes : compte-rendu du conseil communautaire

Monsieur le Maire fait part de la réunion du Conseil communautaire du mardi 19 juin 2018 dont l'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).
- École de musique :
 - a - Modification des conditions de réduction sur les tarifs d'inscription.
 - b - Avenants aux marchés de construction du bâtiment de l'école de musique à Parigné-l'Évêque.
- Acquisition de matériel de voirie auprès de l'UGAP.
- Environnement : Contrat territorial 2018 pour le mobilier usagé.
- Syndicat Mixte de la région mancelle pour le stationnement des Gens du Voyage : modification des statuts.
- Conclusion du contrat Territoires-Région 2020.
- Informations

Service commun Ressources Humaines

Un diaporama sur le service envisagé ainsi que son coût estimatif sont présentés au conseil.

Sur proposition de monsieur le Maire,

Dans la logique de mutualisation des services et compétences entre les Communes et la Communauté de communes du Sud Est du Pays Manceau, il est proposé de créer un service commun « Ressources Humaines » à compter du 31 décembre 2018.

Ce service commun marque une étape supplémentaire dans le processus de mutualisation : il a vocation à constituer une interface utile à la fois pour les élus, pour les agents et pour les usagers.

Il a été élaboré conformément au principe de la neutralité des charges préexistantes.

Le remboursement des frais engagés par le service commun pour le compte de la Commune sera imputé sur l'attribution de compensation de la commune afin que la mise en œuvre de cette mutualisation ait également un effet positif sur le coefficient d'intégration fiscale du territoire.

Afin de cadrer les conditions de mise en œuvre financière et organisationnelle, une convention reprenant les principes énoncés ci-dessus sera établie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 6 abstentions et 9 voix pour approuve la création d'un service commun « Ressources Humaines » entre la Communauté de communes, le SMIDEN et les Communes de Brette les Pins, Challes, Parigné l'Evêque et Saint-Mars-d'Outillé à compter du 31 décembre 2018.

7 - Compte rendu et propositions de délibérations des commissions

Voirie, travaux, bâtiments

Monsieur Alain BRIONNE, 1^{er} adjoint au Maire, expose ce qui suit :

- Plateaux de sécurité devant le groupe scolaire : début des travaux le 16 juillet 2018.
- La réfection du chemin de la Paillerie et l'aménagement de la place d'Armes suivront.
- Deux agents en contrats à durée déterminée ont été recrutés pour la période estivale afin de rattraper le retard.
- Rue des Tilleuls : les lices seront mises en places et vissées la semaine prochaine.
- Chantiers éducatifs : ils commenceront le 8 juillet 2018 et porteront sur des travaux au 1^{er} étage du Presbytère.
- Rue Gambetta : les panneaux de signalisation ont été installés.
- Aménagement du centre bourg : la Commune sera propriétaire de la maison 17, rue Nationale fin août.

Affaires scolaires et culturelles

Monsieur le Maire, expose ce qui suit :

- **Conseil d'école élémentaire du 19/06/2018**

1- Effectifs/ Répartition / changement d'équipe

Effectifs pour l'année prochaine : 151 élèves en tout

Cp : 25

Ce 1 : 35

Ce 2 : 24

Cm 1 : 35

Cm 2 : 32

Les répartitions par classe

Cp / Ce1-Ce2 / Ce1-Ce2 / Ce1-Cm2 / Cm1 / Cm1-Cm2

Changement d'équipe :

Caroline Gui quitte l'école, pour le moment personne n'est nommé sur le poste de direction. Résultat le 29 juin. Si la personne nommée n'est pas inscrite sur la liste d'aptitude, la direction sera occupé par un(e) enseignant(e) de l'école.

Gwenaëlle Bousès, du fait de la fermeture de classe, quitte également l'école.

2- Rythmes scolaires et horaires

Pas de changement au niveau élémentaire. En attente de l'arrêté officiel.

La maternelle passe à 4 jours avec les horaires suivants : 9H/12h15 et 13h50/16h35

Il sera recommandé aux parents ayant des enfants dans les deux écoles de passer d'abord à l'élémentaire.

3- Bilans, projets et sorties

Cycle 2 :

escalade

rencontre athlétisme

spectacle « il était une fois »

sortie au musée Jules Desbois

Rallye maths départemental

liaison GS/CP

Cycle 3

Escalade

rencontre multisport

spectacle « les arts toute une histoire »

sortie Pierre et lumière et champignonnière

rallye maths départemental

+jours verts

Présentation d'instruments par l'école de musique.

Exposition arts en volume à la fête de l'école (projet d'école).

Bibliothèques :

projet polars (cycle 3)

documentaires (Caroline)

la peur (Fabienne)

Type de textes (Mélanie et Patricia)

4- Artiques 2019

Les dates de la classe de découverte à Artiques sont réservées (19 au 26 mai 2019).
Des réunions d'information seront organisées en début d'année scolaire prochaine.

5- Interventions allemand

Mme Fougeray : plus d'intervention allemand dans l'école car plus suffisamment d'heures disponibles. Le collège a fait le choix d'ouvrir une classe de sixième supplémentaire pour décharger les autres sixièmes.

6- PPMS

Dernier exercice PPMS de l'année : lundi 25 juin (sur un temps de récréation) > risque chimique > confinement dans les classes

– Conseil d'école maternelle du mardi 26 juin 2018

1- Effectifs et équipe enseignante.

Pour le moment, 28 PS sont inscrits pour la rentrée prochaine, 26 MS, 33 GS

Tiphaine Lemoine quitte l'école, Mme Doucet part en formation, Mme Sarfati arrive.

2. Emploi du temps des ATSEM

Les demandes des enseignantes : 4 classes sont prévues pour la rentrée mais l'emploi du temps des ATSEM est prévu pour 3 classes, avec une ATSEM « tournante » (pas l'idéal pour les élèves et le suivi des préparations). Nous souhaitons le maintien de 4 ATSEM.

Réponse de la mairie : s'il y a bien l'ouverture, il y aura 4 ATSEM.

Demande des enseignantes : Nous perdons 3 heures de préparation par semaine (1h le mercredi matin d'Atika (et Marie une semaine sur 4), 2 heures pendant les TAP de Gwénaëlle.

Nous demandons que ce temps de préparation soit rétabli, avec de la préparation le mercredi matin pour les ATSEM qui ne font pas les TAP par exemple.

Le temps de ménage pendant les vacances a été augmenté de façon très importante. C'était indispensable que du temps soit rajouté, mais un compromis peut, être trouvé et ce temps peut être légèrement diminué pour laisser place à du temps de préparation.

Nous demandons aussi que le soir, le ménage des ATSEM commence $\frac{1}{4}$ d'heure plus tard (une fois que tous les enfants sont remis à leurs parents).

Réponse de la mairie : Monsieur Hureau note et verra ce qui peut être fait.

3. Liaison GS/CP

Les GS sont allés dans les classes de CP par petit groupe pendant 45 minutes. Ils ont pris connaissance des locaux et des enseignants. Ils ont posé des questions aux élèves.

Ils ont aussi participé à une récréation à l'école élémentaire.

4. Projets, sorties

sculpteure St Mars : Elle est venue 2 fois.

Première séance : découverte de l'argile, des gestes et des outils.

Deuxième séance : création d'un arbre (incrustations) et de petits éléments de la forêt.

Spectacle sur la forêt et les contes : "planètes mômes": Il a été apprécié de tous.

Forêt (Fontaine de la coudre): découverte de la mare et des batraciens, de la forêt au printemps : ateliers préparés par les enseignantes et intervention d'Yvan Sevree, agent ONF.

Parcours pédagogique.

Les petits débrouillards: intervenant sciences: découverte des aimants et fabrication d'un engin roulant avançant avec les aimants pour les GS.

Rencontre jeux collectifs dans le gymnase avec l'aide de Sébastien Proust et des parents.

6. Piscine

Piscine : Les GS iront à la piscine d' Ecommoy en même temps que les CM2 .

Date : le jeudi 10h10 à 11h05 de mars à juin.

Il faudra prévoir un car de grande capacité pour amener les 2 niveaux et les parents accompagnateurs (33 GS et 16 CM2). Il y a peu de parents agréés pour les futurs GS, nous espérons que de nouveaux parents passerons l'agrément afin que les séances piscine puissent être maintenues.

7. Rythmes scolaires

Les horaires votés au dernier conseil d'école ont été validés : Lundi, mardi, jeudi, vendredi 9h00/12h15
13h50/16h35

8. Matériel informatique.

La mairie a acté hier en commission pour 8 ordinateurs portables à la rentrée de septembre.

- 10 ans de la Bibliothèque municipale : le 8 septembre 2018. Il y aura un grand jeu, des animations et un « pot » offert.

Communication

Madame Élisabeth FOLLENFANT, conseillère déléguée, informe le conseil municipal que le magazine est achevé et sera imprimé en début de semaine prochaine avant d'être distribué juste après.

Il était prévu d'y insérer une affichette avec les numéros des services, associations et commerces locaux mais les délais ne le permettront pas. Cela sera fait dans le magazine d'octobre.

Economies d'énergies, fêtes et cérémonies

Madame Cécile CHAUVEAU, quatrième adjoint au Maire, expose ce qui suit :

- Fête de la musique : malgré un problème électrique la fête fut réussie.
- Repas du 13 juillet 2018 :

Menu : entrée - entrecôte/frites - salade - fromage - dessert pour 18 €

Il sera également possible de manger sur place des saucisses frites.

Les tickets sont en vente auprès des Turbulents Saint Martiens (M. Yves NIVAULT et Mme Julie FARTAL).

Il y aura des stands de pêche à la ligne, chamboule-tout et tir à la carabine.

- Concert Stratosphonic : ce fut un beau concert.

8 - Informations et questions diverses

- Quel que soit le match, une fan-zone sera mise en place dimanche 15 juillet 2018 à 17h au Presbytère pour la finale de la coupe du monde de football

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 5 octobre 2018 à 20h

Tous les sujets ayant été traités, Monsieur le Maire déclare la levée de séance à 22h45.

Le Secrétaire,

Y. NIVAULT

